



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 28

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation

06 avril 2023

**OBJET : Liste des emplois permanents
Suppression des emplois en surnombre
Création d'un emploi d'adjoint d'animation**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Plusieurs postes sur la liste des emplois permanents ne sont pas pourvus. D'une part, certains postes avaient été créés spécifiquement en vue d'opérations de recrutement, qui finalement n'ont pas abouti et d'autre part, certains sont devenus vacants à la suite de procédures d'avancement de grade ou de départs en retraite d'agents, qui n'ont pas été remplacés.

La liste est la suivante :

- 1 poste de rédacteur et 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un responsable ressources humaines (procédure non aboutie)
- 2 postes d'attaché qui sont vacants à la suite d'avancement dans le grade d'attaché principal
- 2 postes de gardien brigadier (agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade)
- 3 postes dans la filière artistique (fermeture de l'école de musique)
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe (départ en retraite)
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (départ en retraite)

Sachant que le Comité Social Territorial, obligatoirement consulté pour ces procédures de suppression, a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le sujet lors de sa réunion du 20 mars 2023, il est proposé au conseil municipal de supprimer ces postes en surnombre, d'autant plus que présents sur la liste des emplois, ils doivent être budgétisés chaque année et représentent une charge qui n'est pas le reflet de la réalité.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB02-DE

Par ailleurs, pour les besoins de remaniement du service jeunesse, à la suite de la démission de la directrice en février, il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation pour nommer par la voie de l'intégration directe, un agent technique, qui possède le CAP petite enfance, ainsi que la première partie du BAFD, et qui avait accepté d'assumer la fonction de direction dans l'urgence. Cet agent bénéficiera d'une formation en vue d'obtenir le BPJEPS. Le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 20 mars 2023 a rendu un avis favorable unanime.

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix),
le Conseil Municipal décide :

- De **créer** un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet ;
- De **supprimer** les emplois non pourvus, décrits ci-dessus ;
- Et de **valider** la nouvelle liste des emplois permanents.

Le Secrétaire de séance


Geoffrey WALLOT



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,


Philippe GOLINVAL